

ANNEXE 1 : MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU TIERS PAYANT

L'opticien s'engage à respecter la procédure suivante :

1/ Pour la demande de Prise En Charge (PEC)

- Pour bénéficier du tiers payant, l'assuré titulaire de l'attestation de tiers payant porteuse du logo Carte Blanche doit obligatoirement avoir en sa possession sa prescription médicale, sa carte de sécurité sociale ainsi que sa carte d'assurance et/ou le certificat de validité l'accompagnant ;
- Pour les assurés dépendant de :
 - **Swiss Life, Henner GMC, Generali, Cogevie, la Mutuelle Générale (LMG), Thelem, Pacifica, Réunica, Génération, La Mutuelle du Médecin / La Mutuelle du Professionnel de Santé, Cegema et Miel Mutuelle**

la prise en charge s'effectue directement auprès de son gestionnaire d'assurance via CBPEC. En retour, l'opticien reçoit immédiatement l'accord ou le refus de prise en charge s'il est passé par la solution CBPEC ;

- Pour les assurés dépendant de **Tranquillité Santé et Solly Azar**, la demande de Prise En Charge s'effectue par télécopie ou courrier auprès de son gestionnaire d'assurance. L'accord ou le refus de prise en charge est retourné à l'opticien dans les 2 jours ouvrés.

2/ Pour la facturation papier

La facture, la copie de l'accord de Prise En Charge (PEC) ou le numéro d'accord de Prise En Charge (PEC) et la prescription médicale doivent être adressés au gestionnaire d'assurance qui a délivré l'accord de prise en charge dont les coordonnées sont mentionnées dans le tableau ci-dessous.

3/ Pour la facturation en dématérialisée via la norme B2

Il convient de vérifier dans le tableau ci-dessous si le gestionnaire d'assurance est concerné. La facturation se fait alors directement à partir du logiciel point de vente ou via le portail CBPEC. Pour être payé, l'opticien doit, le cas échéant, envoyer l'ensemble des pièces à fournir obligatoirement rappelées dans le tableau ci-dessous.

4/ Pour le remboursement

Le remboursement intervient dans un délai de 15 jours à la réception des pièces à fournir obligatoirement.

L'état de la facture peut être consulté dans CBPEC (cf. manuel utilisateur consultable en page d'accueil du portail).

Coordonnées des Gestionnaires d'assurance pour la facturation :

Gestionnaire d'assurance	Adresse	Facture dématérialisée O/N	Pièces à fournir obligatoirement	Téléphone
Cégéma	BP 189 06272 Villeneuve Loubet Cedex 04	N	Facture, copie de l'accord de pec ou n° de pec et copie ordonnance	Tél. : 04 92 02 08 50
Cogévie	BP 204040 44004 Nantes Cedex 01	N	Facture, copie de l'accord de pec ou n° de pec et copie ordonnance	Tél. : 02 72 00 56 22
Generali	GG5 46, rue du Ressort 63967 Clermont- Ferrand	O	Facture, copie de l'accord de pec ou n° de pec et copie ordonnance	Tél. : 0825 82 62 14
Génération	29080 Quimper Cedex 09	N	Facture, copie de l'accord de pec ou n° de pec et copie ordonnance	Tél. : 0820 904 904
Henner GMC	10, rue Henner 75459 Paris Cedex 09	N	Facture, copie de l'accord de pec ou n° de pec et copie ordonnance	Tél. (Paris): 01 40 82 44 44 Tél. (Nantes): 02 51 88 77 77
AIOSANTE	1 rue Marcel Paul 44097 Nantes Cedex	N	Facture, copie de l'accord de pec ou n° de pec et copie ordonnance	Tél. : 02 51 25 20 24
REPAM	65 bd Vivier Merle 69482 Lyon Cedex 03	N	Facture, copie de l'accord de pec ou n° de pec et copie ordonnance	Tél. : 04 72 33 03 03
ROEDERER	2 rue Bartisch BP 30193 67000 Strasbourg cedex 1	N	Facture, copie de l'accord de pec ou n° de pec et copie ordonnance	Tél. : 03 88 76 73 00
VIVENS	235 cours Lafayette 69451 Lyon cedex 06	N	Facture, copie de l'accord de pec ou n° de pec et copie ordonnance	Tél. : 0800 943 626
La Mutuelle Générale	Almerys 46, rue du Ressort 63967 Clermont- Ferrand Cedex 09	O	-	Tél. : 0825 82 62 14

Gestionnaire d'assurance	Adresse	Facture dématérialisée O/N	Pièces à fournir obligatoirement	Téléphone
Mutuelle du Médecin / La Mutuelle du Professionnel de Santé	Almerys 46, rue du Ressort 63967 Clermont Ferrand Cedex 09	O	-	Tél. : 01 42 61 30 52
Pacifica	-	O	Aucune facture papier ne sera traitée	Tél. : 09 77 40 50 00
Réunica	Almerys 46, rue du Ressort 63967 Clermont Ferrand Cedex 09	O	-	Tél. : 0825 82 62 14
Solly Azar	44-50 av du Capitaine Glarner 93407 St Ouen Cedex	N	Facture, copie de l'accord de pec ou n° de pec et copie ordonnance	Tél. : 01 49 48 12 14
SwissLife Prévoyance et Santé	-	O	Aucune facture papier ne sera traitée	Tél. : 0825 317 317
Thélem	-	O	Aucune facture papier ne sera traitée	Tél. : 09 77 40 06 99
Tranquillité Santé	51-55 rue Hoche 94200 Ivry-sur-Seine	N	Facture, copie de l'accord de pec ou n° de pec et copie ordonnance	Tél. : 01 45 15 86 92
Miel Mutuelle	-	O	Aucune facture papier ne sera traitée	Tél. : 04 77 49 29 12

Dans le cas de l'envoi d'une demande de prise en charge par fax ou courrier (cf. article 14), les informations suivantes doivent impérativement figurer sur la demande :

- La mention « demande de prise en charge Carte Blanche » ;
- L'ensemble des coordonnées de l'opticien (raison sociale, numéro FINESS, adresse, fax, téléphone) ;
- L'identification de l'assuré (nom, prénom, numéro de Sécurité Sociale, numéro de contrat, numéro d'adhésion, nom et prénom du bénéficiaire, date de naissance, son gestionnaire d'assurance) ;

- Le détail de l'équipement :
 - Pour chaque verre : correction, fournisseur, libellé, indice, diamètre, matériau et traitements et/ou options avec les prix de vente détaillés
 - Pour la monture : fournisseur, marque, modèle, taille et prix

Pour les assureurs :

- **Swiss Life, Henner GMC, Generali, Cogevie, la Mutuelle Générale (LMG), Thelem, Pacifica, Réunica, Génération, La Mutuelle du Médecin / La Mutuelle du Professionnel de Santé, Cegema et Miel Mutuelle**

les demandes exceptionnelles (*voir manuel utilisateur*) doivent être faites au moyen **du formulaire prévu à cet effet téléchargeable sur la page d'accueil du portail** et adressées aux coordonnées suivantes :

Carte Blanche Partenaires
Opticien-conseil
26, rue Laffitte – 75009 PARIS
Fax : 01.42.46.59.50

Pour les autres assureurs, les demandes de prise en charge doivent être faxées suivant les modalités ci-après :

Gestionnaire d'assurance	Adresse	Pièces à fournir	Fax
Solly Azar	44-50 av du Capitaine Glarner 93407 St Ouen Cedex	Ordonnance + demande de prise en charge	01.40.11.40.41
Tranquillité Santé	51-55 rue Hoche 94200 Ivry sur Seine	Ordonnance + demande de prise en charge	01.56.20.59.26